

Politique C.1.
Responsabilité sociale événementielle



Fondation de l'Hôpital
Brome-Missisquoi-Perkins
Hospital Foundation

Mise à jour le jeudi, 13 juillet 2023



Table des matières

Politique événementielle et de responsabilité sociale	3
LIMITES DE LA PRÉSENTE POLITIQUE	3
ENVIRONNEMENT	3
DIVERSITÉ ET INCLUSION	4
VALORISER LA PRODUCTION LOCALE	4
ACCESSIBILITÉ	4
Suivis, amendement et localisation de la présente politique	5



Politique événementielle et de responsabilité sociale

LIMITES DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

La Fondation s'engage à appliquer les principes qui suivent dans le cadre de ses opérations courantes, de ses événements et ses représentations.

Les initiatives de responsabilité sociale mises de l'avant par l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (CIUSSS de l'Estrie-CHUS) sont exclues de la présente politique.

ENVIRONNEMENT

Général

La Fondation, dans le cadre de ses opérations courantes, privilégie l'usage de supports électroniques afin de réduire son utilisation de papier.

Alimentation

Des options végétariennes ou végétaliennes sont offertes lorsqu'un repas est servi.

Une gestion rigoureuse est appliquée quant aux quantités de nourriture commandée afin de réduire les surplus alimentaires. Dans l'éventualité où des surplus alimentaires sains soient restants, ces derniers pourraient être redistribués au personnel, aux bénévoles ou aux autres personnes sur le site. Cependant, la Fondation étant un organisme affilié aux soins de santé et de prévention des infections, ainsi qu'en conformité avec les règles du MAPAQ, aucune nourriture n'ayant été en contact avec des convives ne sera redistribuée ou entreposée.

Transport

La Fondation soutient et encourage le transport actif ou en commun lorsqu'il est logique de le faire dans le cadre de ses événements.

Eau et énergie

L'usage de bouteilles d'eau réutilisables sera encouragé lorsqu'une station d'eau potable pourra être aménagée.

Matières résiduelles

Afin de réduire les matières résiduelles lors des événements, nous nous efforçons de réduire l'usage des produits suivants seulement lorsqu'aucune alternative viable n'est possible :

- Bouteilles d'eau à usage unique
- Affichages à usage unique
- Matériel promotionnel à usage unique
- Contenants alimentaires et ustensiles à usage unique
- Confettis, ballons et éléments de décoration à usage unique
- Emballages de transport à usage unique
- Matériel d'identification ou laissez-passer à usage unique



Sur les sites des événements, nous encourageons la récupération des matières résiduelles par les mesures suivantes :

- Matières destinées à l'élimination (déchets)
- Matières recyclables
- Contenants consignés
- Matières putrescibles/compostables/organiques

DIVERSITÉ ET INCLUSION

- Les membres du conseil d'administration, les bénévoles et tous les employés s'engagent à éviter et sont opposés à toute conduite discriminatoire basée sur le genre, la race, la couleur, la religion, le handicap, l'opinion politique ou toute autre différence.
- Les actes de discrimination, de harcèlement, de haine ou de violence ne seront jamais tolérés.
- Nous apprécions et nous nous engageons à rechercher des employés et des bénévoles ayant des idées, des perspectives et des antécédents divers.
- Nous pensons qu'un milieu de travail inclusif est fondamental pour atteindre notre objectif de culture axée sur les employés et les donateurs.
- De plus, nous nous engageons à créer un milieu de travail et philanthropique sûr où chacun est traité avec compassion et respect.

VALORISER LA PRODUCTION LOCALE

Dans l'organisation de ses levées de fonds, la Fondation s'efforce de prioriser des produits et des services de fournisseurs de la région de Brome-Missisquoi. Dans certains cas où la disponibilité, le prix, la qualité ou l'expertise du produit ou du service est remise en question, la Fondation pourrait sélectionner des produits québécois ou manufacturés au Québec ou ailleurs afin de maximiser l'usage de ses ressources.

ACCESSIBILITÉ

La Fondation s'engage à faciliter la participation de personnes à mobilité réduite en privilégiant des lieux événementiels où sont présentes l'une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Rampes d'accès
- Stationnements réservés
- Prêt de fauteuils roulants ou poussettes
- Zones réservées
- Toilettes adaptées
- Autre(s)

Advenant que le site ne puisse assurer un accès minimal ou proposer d'alternative aux participants, la Fondation indiquera clairement cette information.

INSPIRÉ DE : Norme BNQ 9700-253/2010 et Critères de développement durable SAQ



Suivis, amendement et localisation de la présente politique

Élaboré par :	Francis Laramée, directeur général
Emplacement du fichier original :	Onedrive : Fondation BMP\Confidentiel — Documents_POLITIQUES
Accessibilité du document (consultation) :	Onedrive : Fondation BMP\Confidentiel — Documents_POLITIQUES Onedrive : Fondation BMP\Fondation BMP — Documents\EMPLOYÉ(ES) _POLITIQUES FBMP Site web : https://fondationbmp.ca/nos-politiques/
Date d'acceptation et résolution du CA :	08-06-2023 Résolution R819
Responsable de la mise à jour :	Direction générale
Processus d'amendement :	<ol style="list-style-type: none"> 1. La direction générale prépare un projet d'amendement en indiquant les éléments à modifier ; 2. Le projet d'amendement est prévu à l'ordre du jour d'une réunion du CA et envoyé aux administrateurs au préalable ; 3. Le document est déposé durant la réunion, les administrateurs commentent (s'il y a lieu) et entérinent le changement par voie de résolution ; 4. Le responsable de la mise à jour effectue les changements dans le document, incluant la section suivis, amendement et localisation de la présente politique ; 5. À l'emplacement du fichier original, une copie de la résolution est déposée avec la nouvelle version du document ; 6. Aux endroits où la politique est accessible, les documents sont remplacés par la version à jour.
MISES À JOUR :	<ul style="list-style-type: none"> • 2023-06-08 ; Résolution R819